

Agen, le 29/03/2021

Le Directeur  
de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Direction de la Formation  
DF/UFIC/EM

Responsable de formation :  
[David.segura@justice.fr](mailto:David.segura@justice.fr)

Assistante de formation :  
[Solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:Solene-maelle.sabbag@justice.fr)

A

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Sous-direction des ressources humaines et des relations  
sociales –RH1

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des  
services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et  
qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs  
d'établissements pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des  
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

OBJET : Appel à candidatures

PJ : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « avis ») – tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

**Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP**

N° Harmonie 50727595

du 22/06/2021 (9h) au 23/06/2021 (17h)

**ATTENTION : l'inscription doit obligatoirement se faire par le portail SIRH H@rmonie.**

Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour vous accompagner si besoin.

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

**pour le 30 avril 2021, dernier délai.**

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

Le Directeur adjoint de la formation



Christophe BAYARD

# RH perfectionnement

## Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'Etat

### Éléments du contenu

- Domaine et conditions de la protection statutaire
- Les personnes protégées
- Mise en œuvre de la protection statutaire
- Rôle de l'agent et de l'établissement
- Désignation et rémunération des avocats
- L'agent judiciaire de l'Etat
- Les infractions de presse
- L'indemnisation des personnels
- La quittance subrogatoire

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques (réglementation), cas pratiques

**Nombre de places** : 20 places

**N° Harmonie** : 50727595

**Date limite d'inscription** :  
Le 30/04/2021

**Durée** : 2 jours

**Date** :  
Du 22/06/2021 (9h) au  
23/06/2021 (17h)

**Lieu** : en distanciel

**Intervenants** :  
Formateurs associés  
Énap

**Public visé** :  
Cadres de l'AP et  
personnels affectés au  
sein d'un service RH

**Conditions d'admission /  
Pré requis** :  
Connaître les  
fondamentaux de la  
gestion des RH

**Responsable de  
formation** :  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation** :  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)  
05.53.98.92.06

